

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRETHEVILLE DU 14 DECEMBRE 2021

Réunion ordinaire

Date de la convocation

7 décembre 2021

Date d'affichage

7 décembre 2021

Présence

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gretheville, en séance ordinaire, à la Mairie de Gretheville, sous la présidence d'Emmanuel BELLEE, Maire

Etaient présents :

Emmanuel BELLEE	Magali HUE	Jimmy SAILLARD
Martine BLIN MEESMAECKER	Emilie JOUAULT	Christophe POULAIN
Delphine BOURGOUIN	Patricia LEMELOREL	Marianne QUATREVAUX
Sophie HERVIEU		

Étaient absents excusés :

- Cyrille HAMON donne pouvoir à Magali HUE
- Hervé ROBERT donne pouvoir à Emmanuel BELLEE
- Régis AMY donne pouvoir à Jimmy SAILLARD
- Olivier BILLIOTI DE GAGE donne pouvoir à Christophe POULAIN

Patricia LEMELOREL a été nommée Secrétaire de séance

Délibération n° 47-2021

### Enquête publique : Cargo Property Development

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique unique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique et les trois permis de construire relatifs au projet sur les communes de Cormelles le Royal, Mondeville et Gretheville. Les demandes d'autorisation environnementale, le permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sont portés à la connaissance des élus.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la demande de Cargo Property Development.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,  
Gretheville, le 14 décembre 2021

Le Maire,  
Emmanuel BELLEE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture du 16 décembre 2021  
et de la publication du 16 décembre 2021  
Le Maire,  
Emmanuel BELLEE



Délibération 46-2021



Conseil Municipal du 14 décembre 2021